



Avis public



DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2025

AUX CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE NICOLET AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée assistante-greffière de la Ville de Nicolet :

QUE conformément aux dispositions de l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*, les états financiers se terminant au 31 décembre 2025, le rapport financiers 2025 ainsi que tout autre document dont le dépôt est prescrit par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation seront déposés au conseil lors de la séance ordinaire qui aura lieu le **lundi, 24 août 2026 à 19 h**, à la salle des délibérations du conseil sise au 180, rue de Monseigneur-Panet, à Nicolet.

DONNÉ À NICOLET ce 30 juillet 2026.

Brigitte Lagadec
Assistante-greffière